



l'efficacité réformatrice

FLASH INFOS

USINES EN DANGER: 2^{ème} Episode

Mercredi 24 février 2010, la Direction a réuni le CCE en session extraordinaire suite à la demande d'une majorité d'élus du CCE comme annoncé dans notre dernier tract « USINES EN DANGER ».

La Direction Générale devait répondre aux inquiétudes des salariés relayées par les élus du CCE sur les points suivants :

- Présentation pour les 5 années à venir du dispositif industriel qu'elle compte mettre en place sur le Territoire France,
- ses répercussions sur l'emploi,
- la pérennité site par site en précisant pour chacun sa vocation actuelle et future.

Malheureusement, la Direction Générale, avec sa présentation, ne nous a pas rassurés ... bien au contraire ! Celle-ci nous précise que différents scénarios sont étudiés sur le Territoire France pour réduire les frais fixes inhérents aux surfaces inoccupées sur certains sites, pour adapter les charges/ressources pour optimiser l'outil industriel. (*rappel : -10% de structures*),

Suite aux non réponses à nos questions sur l'emploi et sur la pérennité des sites, **les élus du CCE ont voté à l'unanimité la mise en place d'un droit d'alerte.**

Le secrétaire du CCE a été mandaté pour organiser la tenue d'une commission économique dans les plus brefs délais afin de définir de nouvelles questions concernant les sites impactés et sur lesquelles la Direction devra répondre impérativement dans un nouveau CCE Extraordinaire qui devrait se tenir courant Mars 2010.

Le droit d'alerte

Il permet au comité central d'entreprise, une fois par an, de faire état de motifs de préoccupation auprès de la direction, de lui poser des questions dans un cadre juridique spécifique, et de recourir à un expert-comptable pour l'assister dans l'élaboration d'un rapport.

Ce rapport peut être communiqué aux instances de surveillance (conseil d'administration par exemple), qui doit alors fournir une réponse motivée. Il peut être utilisé dans le cadre d'un processus d'information-consultation (projet d'externalisation par exemple) ou en dehors de tout processus

Le syndicat FO demande à l'ensemble des salariés de toutes les catégories professionnelles (ouvriers, techniciens, cadres) de se tenir prêt à défendre leur emploi.